

EVECHE DE GROUARD
Molennan, Alberta
Canada .

le 21 août 1954

Monsieur Antoine Bouchard, président,
Les Compagnons de Saint-Isidore,
Saint-Isidore, vis Peace River, Alta.

Monsieur le Président :

J'ai appris avec joie que vous prépariez, avec des collaborateurs, la publication d'un documentaire sur la Société "Les Compagnons de St-Isidore", dont vous êtes le distingué Président. Je vous félicite et vous encourage sincèrement.

Le documentaire présente à vos lecteurs, que je souhaite nombreux, le travail de votre Société, les objectifs qu'elle poursuit, les plans de conquête et d'aménagement qu'elle exécute, sa jeune histoire et sa situation présente, ses projets, ses espoirs, etc.

Je ne veux pas laisser passer cette occasion de vous donner mon appréciation de votre travail, et vous en exprimer mon admiration et ma gratitude. Je vous autorise volontiers à ajouter cette lettre à votre dossier pour publication.

Le premier groupement des "Compagnons de Saint-Isidore" s'est établi chez nous il y a un peu plus d'un an. L'esprit profondément chrétien de ces sept familles, leur cohésion dans la foi et la charité, la discussion intelligente de leurs problèmes leur permirent de réaliser en peu de temps un établissement modèle. Ils arrivaient dans le Vicariat de Grouard avec des objectifs précis, mais non rigides. Ils voulaient établir leurs familles dans un cadre familial, impliquant une agriculture familiale, un voisinage familial et une demeure familiale. Ils tenaient donc tout d'abord à assurer la cohésion et l'entraide de tous les membres de la famille.

Ils venaient fonder une communauté rurale avec ses institutions professionnelles et coopératives, ses organismes d'Action Rurale et d'Apostolat laïque spécialisé. Contre l'attente des plus optimistes, ils obtinrent dès le premier automne une école bilingue catholique. Ils préparèrent tous les cadres d'une paroisse. En coopération, ils bâtiront leur église, leurs écoles, leurs boutiques, garages et magasins, et ensemble se pourvoiront des autres institutions nécessaires à leur développement.

Ensemble, ils ont fourni un témoignage de vie chrétienne modèle, de professionnels éclairés, et ils se sont servis du Cercle d'Etude régulier pour leur éducation et une coopération fructueuse. Leur voisinage, en majeure partie Anglo-protestant, a été impressionné et édifié par leur vie, leur esprit coopératif et leur rapide adaptation aux conditions de l'Ouest. Comme les premiers découvreurs et colons au Canada, ils sont venus avec un plan de conquête pacifique pour l'Eglise et la patrie. Cette conquête se fera sans bruit, intelligemment, méthodiquement. Ils ne font rien pour indisposer leurs voisins Anglo-saxons. Ils seront prêts à coopérer avec eux.

Nous sommes convaincu que si beaucoup d'autres familles pouvaient se joindre aux "Compagnons de Saint-Isidore," nous augmenterions notre domaine religieux et national par la qualité et le nombre.

Nous souhaiterions que l'expérience se répète et se multiplie.

Durant toute notre vie dans l'Ouest canadien, nous n'avons rien vu de si beau ni de si fort, ni de si conquérant. "Les Compagnons de St-Isidore" sont des laïcs catholiques qui viennent d'établir et non des colons qui se laissent établir. Ils représentent un élément sûr de ses positions et personnellement actif. Ce sont des agriculteurs catholiques français et des apôtres chrétiens et ruraux dans le plein sens des mots.

Nous sommes immensément reconnaissant au diocèse de Chicoutimi, à son très digne Evêque, Mgr Georges Melançon et à son distingué Clergé qui ont su insuffler à leurs ouailles cet esprit apostolique de conquête de "nos plaines" au Christ et à l'Eglise.

Nous félicitons la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay, qui a pris sur elle la réalisation d'un plan si prometteur, dont elle surveille de loin l'application, qu'elle alimente en recrues de choix. Nous apprécions grandement le travail du représentant qu'elle tient à notre disposition sur place, M. Louis-Joseph Laberge, comme agent de liaison.

Nous voulons aussi remercier M. l'abbé Gérard Bouchard, ancien aumônier de l'U.C.C. du Saguenay, maintenant directeur de l'Action Rurale de Saint-Paul, et représentant de l'A.C.F.A. auprès de la Société Canadienne d'Etablissement Rural, instigateur du projet des "Compagnons", qui continue de jouer auprès d'eux le rôle d'orientation sociale et morale que je lui ai confié.

Si la Province de Québec, dont les ruraux manquent de terres disponibles, peut nous envoyer des familles nombreuses de la valeur des "Compagnons de St-Isidore", ils assureront mieux que par tout autre moyen la survivance catholique et française en Alberta et l'extension des nôtres bien au-delà des cadres actuels.

+ Henri Routhier, o.m.i.,
Evêque de Naissus,
Vic.Apost. de Grouard.

°-°-°-°-°-°-°-°-°-°

Girouxville, le 26 août 1954 .

Les Compagnons de Saint-Isidore,
Peace River, Alberta.
a/s. M. Antoine Bouchard, pres .

Monsieur le Président ,

Nous nous réjouissons beaucoup d'apprendre la publication du Mémoire que vous avez préparé sur votre expérience d'Etablissement Rural . Votre initiative vient combler un de nos désirs inexprimé jusqu'ici : celui de faire connaître à l'extérieur d'une façon appropriée, le travail intense que vous faites en vue de solutionner le problème d'établissement de vos familles .

Les buts que vous vous êtes fixés pour atteindre votre idéal réalisent d'une façon éminente les objectifs proposés par l'Action Rurale , dans ce domaine .

Le genre d'organisation que vous vous imposez engage vos familles totalement et leur demande le maximum . Nous tenons à souligner l'appui précieux que vos femmes vous apportent dans la poursuite de cet idéal commun.

Nous considérons votre plan d'établissement comme très heureux , car, en plus d'offrir plus de garantie et de sécurité, il présente une réaction au laisser - aller trop général vers lequel sont entraînées nos populations rurales qui restent inactives .

Nous vous félicitons pour le beau témoignage que vous rendez à la doctrine de l'Eglise , et nous vous remercions. Il est pour nous utile et reconfortant de voir lever la semence mise en terre par nos mouvements d'apostolat. Nous avons lieu d'espérer voir chez nous une partie de la grande rénovation sociale chrétienne qui s'impose de nos jours .

L'Action Rurale nous a fait découvrir les malaises dont souffre notre milieu rural . Graduellement nous en sommes venus à désirer la solution de ces problèmes et l'application des moyens proposés pour les solutionner.

En faisant foi en la Doctrine de l'Eglise , nous avons obtenu le privilège de connaître les fruits apportés par son application .

Nous accueillons comme un fruit mûr , les Compagnons de Saint-Isidore . Il vient d'un arbre sain dont nous sommes fiers d'avoir contribué à transplanter un rameau . Nous voulons parler de la collaboration discrète que

nous avons apportée à La Fédération de l'U.C.C. du Saguenay pour réaliser son projet .

Nous vous souhaitons , chers Compagnons , de la persévérance dans la poursuite de votre idéal ; à cette condition , vous pouvez être assurés du succès .

L'ACTION RURALE DE GROUARD ,

Ed. Cimon

par: Ed . Cimon, pres .-

L. J. Laberge
L. J. Laberge, sec.-

Girouxville, le 28 août 1954 .

Les Compagnons de Saint-Isidore,
Peace River, Alberta.
a/s. M. Antoine Bouchard, président.

Monsieur le Président,

Nous avons appris avec joie la nouvelle de la publication d'un Documentaire sur votre Société , à l'intention de vos membres et de vos collaborateurs . Nos membres y puiseront sûrement de très précieux renseignements sur l'Etablissement .

Ce ne sera pas la première fois ; car , les règlements de votre Société ont déjà servi de base à l'étude et là la rédaction des règlements de la nôtre .

Vous avez vraiment ouvert une voie nouvelle à l'Etablissement Rural, par l'application de votre formule coopérative , remplie de la doctrine rurale catholique . Vous suivez une méthode constructive , pleine de promesses .

On le voit par votre contrat de membre , l'application de cette formule exige de vous une très forte discipline de groupe , un grand respect des règlements et , avant tout , un idéal . La formule et les méthodes coopératives y sont poussées à un rare degré .

L'expérience de votre groupe jette déjà de la lumière sur tout le problème de l'Etablissement à Rivière-la-Paix , et probablement ailleurs. Votre plan semble des plus heureux élaborés jusqu'ici . Et , il répond bien aux conditions et aux besoins présents .

Nous souhaitons qu'il soit connu , propagé et appliqué le plus possible , avec les adaptations nécessaires .

Nous avons tous les yeux sur vous; ne nous manquez pas de parole ! Nous avons un grand besoin de vous. Ce serait tellement pénible si vous alliez faillir à la tâche ! Armez - vous de courage chrétien et tenez ferme !

Nous allons continuer de suivre votre expérience . Elle nous guidera pour notre travail régional.

Soyez assurés de notre totale collaboration dans la levée des renforts et dans tout autre domaine .

Bon succès .

La Société Régionale D'Etablissement (SER)
de Rivière - la - Paix ,

Jean St Arnaud
par : Jean St Arnaud , pres.-

1

REGLEMENTS SUPPLEMENTAIRES
DE LA
SOCIETE DES COMPAGNONS LIMITEE E

Incorporée en vertu de L'ACTE DES ASSOCIATIONS COOPERATIVES
chapitre 6.

1. OBJETS.

LA SOCIETE DES COMPAGNONS LIMITEE SE PROPOSE:

- (a) De promouvoir le bien-être de ses membres par leurs efforts réunis, en vue du progrès de l'agriculture, dans leur territoire.
- (b) D'organiser, d'outiller, de préparer des fermes, au bénéfice de ses membres, et d'en assurer l'opération la plus économique par l'outillage, le travail, l'établissement et la construction coopératifs.
- (c) D'acheter, de vendre, de transformer, de manufacturer tout produit agricole, d'acheter et de vendre les outils de production et les nécessités de la vie, de façon économique.
- (d) De faire tout ce qui peut contribuer au bien-être économique et culturel de ses membres et de la Société.

2. CAPITAL ORDINAIRE.

- (a) Pour devenir sociétaire, il faut souscrire 10 parts sociales de \$100.00 chacune, payables au gré du membre, sur une période ne devant en aucun cas dépasser 12 mois.
- (b) Le versement des deux premières parts sociales, qui ne portent pas intérêt, donne au membre le droit d'entrée et le titre de sociétaire, mais non les autres droits.
- (c) Le versement des huit autres parts sociales, qui portent un intérêt déterminé par l'assemblée générale, donne au membre l'exercice de tous ses droits, sauf le droit de propriété immobilière; résidence, travail collectif, participation aux avantages, bénéfices, responsabilités, à la direction, etc...
- (d) La Société ne prend aucune responsabilité relative au nouveau membre, avant qu'il ait versé au total ses 10 parts sociales.
- (e) Le nombre de parts ordinaires est illimité, mais chaque membre ne peut posséder plus de 10% du capital total.
- (f) Les parts sont transférables avec l'approbation des directeurs.

3. CAPITAL PRIVILEGIE:

- (a) En plus des parts sociales ordinaires, la Société émet des parts privilégiées de \$100.00 chacune, qui portent un intérêt déterminé par l'assemblée générale, ne devant en aucun cas dépasser 5%.
- (b) Aucun membre ne peut prendre plus de 100 parts privilégiées.
- (c) Le versement des 20 parts privilégiées donne le droit de propriété immobilière, sujet cependant aux autres conditions exigées par la Société.

4. DROIT D'ENTREE.

- (a) Peut devenir membre toute personne qui accepte les conditions de l'Association et en épouse les buts.
- (b) L'application se fera par écrit, selon la formule prescrite, et le membre signera le contrat de sociétaire.
- (c) Les directeurs peuvent accepter ou refuser un membre, selon qu'ils le croient apte ou non à satisfaire aux exigences de la Société.
- (d) Le Bureau des Directeurs peut exclure un membre qui ne respecterait pas ses engagements de contrat ou serait nuisible à la Société, et racheter ses parts. Le membre peut en appeler à l'assemblée générale, qui décidera finalement.
- (e) Un membre qui désire se retirer, fera une demande écrite aux directeurs qui rachèteront ses parts à leur valeur au pair et statueront les autres conditions de remboursement, selon les ressources de la Société.
- (f) Le jeune homme de seize ans peut devenir membre, mais ne peut être choisi comme directeur avant 21 ans.

5. PROPRIETES.

- (a) Aucun membre propriétaire dans la Société ne pourra vendre ou acheter des terres ou autres propriétés immobilières sans l'autorisation de la Société, sur la base fixée par elle. L'évaluation sera fixée à la valeur réelle, au jugement de l'assemblée générale.
- (b) Chaque sociétaire ne peut posséder plus de 320 acres.

6. EMPRUNTS.

La Société peut emprunter de ses membres et de toute autre personne ou institution.

7. RESEPVES.

- (a) La Société créera des fonds de réserve pour les dépréciations, les mauvais comptes, etc...
- (b) Les trop-perçus seront crédités aux membres, prêtés à la Société ou versés au fond de réserve, selon la décision de l'assemblée générale.

LA SOCIETE " LES COMPAGNONS DE SAINT-ISIDORE ".

PROJET DE CONTRAT .

DU COMPAGNON

.....

NOTE PRELIMINAIRE:

La Société "Les Compagnons de Saint-Isidore", ci-dessous, LA SOCIETE, est établie par le Service d'Etablissement Rural de la FEDERATION DE L'U.C.C. DU SAGUENAY, ci-dessous, LA FEDERATION en vue de l'érection et de l'organisation matérielle, civile et religieuse d'une paroisse rurale, près PEACE RIVER, dans la région de RIVIERE-LA-PAIX, en ALBERTA, conforme aux principes de la philosophie rurale chrétienne, familiale et sociale, et aux exigences de l'économie rurale moderne.

Pour parvenir aux fins proposées, LA FEDERATION exige de LA SOCIETE et de ses membres le respect de principes moraux et sociaux, et l'adoption de mesures juridiques, disciplinaires et administratives, que LA SOCIETE aussi bien que ses membres s'engagent à respecter, sous peine de sanctions prévues.

Le présent contrat lie le membre envers sa SOCIETE, qui elle-même est liée envers LA FEDERATION.

FORMULE DU CONTRAT

Je SOUSSIGNE,, désireux de m'inscrire à la SOCIETE " LES COMPAGNONS DE SAINT-ISIDORE" et de jouir de tous les droits et privilèges d'un membre régulier, prends, en connaissance de cause, les engagements suivants, sujets aux conditions et sanctions prévues :

A : JE M'ENGAGE : (respect des principes moraux et sociaux)

1. A respecter, à défendre et à faire respecter les principes de la justice et de la charité chrétienne, dans toutes mes relations avec les membres, LA SOCIETE et les tiers ;
2. A respecter, à défendre et à faire respecter les principes de la doctrine sociale et économique-sociale de l'Eglise Catholique, dans l'établissement, le maintien et le développement des institutions professionnelles à ériger dans la dite paroisse ;
3. A respecter, à défendre et à faire respecter la primauté de la propriété privée et de l'entreprise familiale, sur toute forme d'entreprise collective, même coopérative ;
4. A favoriser l'établissement d'institutions professionnelles collectives - Unions, coopératives, syndicats de travail, ferme-école coopérative et autres - pour renforcer la propriété privée et l'entreprise familiale, au bénéfice du bien commun ;
5. A me conformer aux traditions catholiques et françaises, dans l'établissement et la direction des institutions religieuses, scolaires et civiles de la paroisse .-

B : JE M'ENGAGE : (mesures juridiques)

1. A observer les constitutions et règlements de LA SOCIETE et de toute autre association professionnelle ou coopérative établie dans la paroisse ;
2. A observer les lois civiles et scolaires, dans la mesure où elles ne commandent rien de contraire au droit naturel et au droit supérieur de l'Eglise Catholique .-

C : JE M'ENGAGE : (mesures disciplinaires)

1. A entrer dans le plan tracé par LA FEDERATION et adopté par LA SOCIETE, en vue de la conquête et de l'aménagement agricole du territoire délimité, qui détermine les points suivants:
 - a) Stratégie et rythme du peuplement ;
 - b) Dispositions des fermes, du village, des chemins et édifices publics : Eglise, écoles, magasins, garages, fermes-écoles, etc.etc. ;
 - c) Position et plans de résidences et bâtiments de fermes ;
 - d) Nombre, disposition et étendue des fermes ;
 - e) Genres de culture mixte et industries complémentaires.
2. A me conformer aux règlements adoptés par LA SOCIETE, en vue de réaliser le plan général de LA FEDERATION, en particulier pour :
 - a) Les plans de ferme en rotation ;
 - b) Les méthodes d'exploitation et de culture ;
 - c) L'utilisation et l'usage collectif de l'outillage de ferme.
3. A choisir parmi les plans de construction offerts par LA SOCIETE à ses membres, pour ma résidence et mes bâtiments de fermes, ou à soumettre mes plans personnels, pour les dites constructions, à LA SOCIETE, pour approbation ;
4. A travailler pour le compte de LA SOCIETE et sous sa direction, à l'exploitation agricole coopérative collective, moyennant une juste rétribution, aussi longtemps que je n'aurai pas rempli les conditions exigées pour devenir propriétaire et exploitant ;
5. A faire partie de toutes les institutions coopératives et professionnelles établies dans la paroisse, et à me comporter en membre actif pour l'achat et la vente de mes produits, les produits de consommation et articles d'utilité, l'usage collectif de l'outillage, le travail coopératif, etc, etc, .-

D : JE M'ENGAGE : (mesures administratives)

1. A souscrire et payer le nombre de parts sociales requis ;
2. A verser, en capital privilégié, la balance de mon capital disponible, jusqu'à concurrence de \$10,000.00 ;
3. A mettre à la disposition de LA SOCIETE, de préférence, le surplus de capital dont je disposerais, sous forme de prêt libre et garanti, à un taux d'intérêt courant ;
4. A acheter une ferme ou autre entreprise agricole aux conditions exigées par LA SOCIETE, pour le lieu, le temps, les prix, les paiements, etc ;
5. A disposer de mes parts sociales et de mes propriétés, tel que stipulé par les articles 4° et 5° des règlements supplémentaires, au cas où je quitterais LA SOCIETE, pour quelque motif que ce soit .-

E : JE M'ENGAGE : (sanctions)

A quitter les rangs de LA SOCIETE, si je ne puis ou ne veux m'astreindre aux dispositions du présent contrat, pour quelque motif que ce soit ; et, au cas où je refuserais ou négligerais de le faire, je me soumetts d'avance aux conditions d'exclusion de LA SOCIETE et aux sanctions prévues, reconnues et approuvées par la FEDERATION, que je reconnais comme le tribunal en dernier appel .

Signature du Compagnon.

DATE :

LES OBJECTIFS

(par: M. l'abbé Gérard Bouchard, prêtre)

• LA FEDERATION DE L'U.C.C. DU SAGUENAY a fondé la Société " LES COMPAGNONS DE SAINT-ISIDORE ", en vue d'établir un certain nombre de familles dans une région rurale de l'Alberta, d'après un plan méthodique de conquête et d'aménagement.

• Plus précisément, la Société est établie EN VUE DE L'ERECTION ET DE L'ORGANISATION MATERIELLE, CIVILE ET RELIGIEUSE D'UNE PAROISSE RURALE, PRES PEACE RIVER, DANS LA REGION DE RIVIERE-LA-PAIX, EN ALBERTA, CONFORME AUX PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE RURALE CHRETIENNE, FAMILIALE ET SOCIALE, ET AUX EXIGENCES DE L'ECONOMIE RURALE MODERNE. (1)

• C'est la réplique, avec les variantes de temps, de lieu et de conditions, du geste collectif traditionnel des nôtres, tout le long de leur histoire. Il est posé, cette fois, par un groupe détaché d'une association professionnelle agricole catholique qui, en lui donnant le jour, lui a imprimé ses traits, et continue de l'orienter, soutenir et soutenir, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa maturité. Aussi, le groupe apporte et transplante, avec nos institutions traditionnelles catholiques et françaises - paroisse, école, famille, culture, etc., - les institutions professionnelles agricoles, leur indispensable sauvegarde, dans l'état présent de l'économie rurale; L'UNION CORPORATIVE DE LA CLASSE AGRICOLE; AUTORISEE ET GARANTIE PAR L'ETAT ET ANIMEE DES SENTIMENTS DE JUSTICE ET DE CHARITE, GRACE A SON INSPIRATION RELIGIEUSE, ... EST LE TROISIEME REMEDE A LA CRISE SOCIALE DES AGRICULTEURS DE CHEZ NOUS ... MAIS, AU FOND, LE PLUS PRESSANT, PARCE QU'IL AMENERA TOUS LES AUTRES. (2)

• La geste jaillit, néanmoins, des mêmes sources; il s'inspire de la même pensée apostolique et de la même mystique de conquête; pensée et mystique qui réclament et suscitent des cadres nouveaux de vie, qu'elles animent, pour une plus totale incarnation dans le monde rural, une plus parfaite imprégnation de la vie rurale elle-même, une plus sûre protection de ses intérêts les plus chers.

• Le témoignage reste donc substantiellement le même: C'est celui de l'Eglise Catholique, poursuivant sa conquête par ses membres, et s'implantant dans le monde par les institutions qu'elle crée, qu'elle suscite, ou qu'elle assume et pénètre de sa vie, d'où Elle rayonne comme d'un candélabre " pour éclairer tout homme vivant dans le monde"; mais le témoignage se mesure aux dimensions du monde rural présent et de ses problèmes, pour que l'Eglise apparaisse toujours ce qu'Elle est: la réponse divine à l'appel secret des hommes, la solution véritable à tous leurs problèmes.

• La Société des Compagnons de Saint-Isidore voudrait être un témoignage vivant de l'actualité et de la fécondité de la doctrine sociale de l'Eglise, appliquée au monde rural présent. Elle établit des familles, dans des cadres de vie professionnelle et rurale, qui respectent et appliquent la pensée de l'Eglise dans toute la mesure du possible.

• La Société a mis résolument le cap sur ces objectifs généraux, en trevus confusément d'abord, dès sa fondation; Elle a voulu établir des familles, dans des cadres familiaux, au sein d'une communauté rurale fortement charpentée, qui pourrait servir à la fois de laboratoire, de témoignage et de guide, dans les nécessaires redressements de l'économie rurale albertaine. Le témoignage des institutions chrétiennes est tout aussi indispensable au salut du monde rural que celui des individus, des familles et des groupements organisés d'apostolat rural.

• Les étapes suivantes franchies - choix d'une région, de candidats, délimitation d'un territoire, plans de conquête, d'aménagement, embryon d'organisation, de législation, acquisition de terres (3) ...etc., - sont autant d'OBJECTIFS IMMEDIATS qui acheminent les Compagnons vers l'obtention de leur objectif total, que l'exposé suivant essaie de présenter, sous les titres suivants:

- I - ETABLIR DES FAMILLES ;
- II - ETABLIR UNE COMMUNAUTE RURALE ;
- III - ETABLIR UN TEMOIGNAGE ;
- IV - ETABLIR UN PLAN DE CONQUETE ET D'AMENAGEMENT.

(1) VOIR : Contrat du Compagnon : Note préliminaire (Document No 5)

(2) Lettre Pastorale Collective sur le Problème Rural, 1937, Nos 62 et 63.
Cette lettre sera citée sous les initiales suivantes par la suite :
L.P.C. - P.R.

(3) VOIR : Bref Historique pour détails.

I. ETABLIR DES FAMILLES

A: Etablir des familles et non des individus. Cette affirmation met l'accent sur LA CELLULE - MERE DE LA SOCIÉTÉ, LA CELLULE IRREMPLACABLE DU PEUPLE, selon le langage des Souverains Pontifes (4). Il suffit de rappeler ici l'importance primordiale de la famille, CELLULE NATURELLE, PRIMAIRE, FONDAMENTALE DE LA SOCIÉTÉ (5). LA DIGNITÉ ET LA SAINTÉTÉ DE LA VIE CONJUGALE ET FAMILIALE EST COMME LA COLONNE VERTEBRALE DE L'ÉTAT (6).

L'Etablissement rural vise l'expansion de la famille par la transplantation de ses éléments tout alentour, si l'espace vital manque, il faut transplanter l'arbre avec ses rameaux. C'est le plus sur moyen de leur assurer l'enracinement, la préservation naturelle et la croissance normale.

On devine aisément les dangers qui guettent le jeune célibataire, coupé de sa famille et sorti de ses cadres protecteurs, dans un monde nouveau qui lui crie: argent, aventure, plaisir, liberté...

D'ailleurs, du simple point de vue établissement, le colon célibataire aventurier ne peut être que l'exception, rarement heureuse. Le seul débalancement de nos paroisses - en certains cas, dans la proportion de 3 jeunes hommes pour une jeune fille - cause un autre problème d'établissement plus difficile à résoudre que le premier. C'est une plaie qui paralyse le développement normal de nos paroisses.

Une étude sommaire de nos groupes ethniques révèle que le véritable établissement, le peuplement rural stable s'est fait autour de familles souches. Les exemples ne manquent pas.

Seule la famille donc peut entrer dans un plan organisé et systématique d'établissement rural; le jeune couple et le célibataire fiancé y trouvent aussi place, dans une certaine proportion; en réalité, ils sont déjà une cellule familiale. Le jeune célibataire, en séjour de reconnaissance ou de travail saisonnier, devrait s'assurer la fondation de son foyer, avant de se fixer.

La Fédération de l'U.C.C. du Saguenay n'établit que des familles. Son Excellence Mgr Georges Melançon, Pasteur du diocèse où elle exerce ses activités, lui a rappelé souvent, du reste, ce point capital.

1. L'Etablissement Rural, une nécessité.

L'importance vitale de l'établissement rural pour notre préservation et l'accomplissement de notre mission première, et les motifs qui le justifient ont été si souvent mis en lumière par nos chefs, qu'il suffit de les rappeler ici, à titre d'aide-mémoire.

La marche en avant des nôtres à la conquête du sol canadien fait la trame principale de notre histoire nationale. Elle est bien notre vocation première. Si elle s'arrête, nous sommes menacés d'asphyxie ou d'anémie pernicieuse.

Notre population rurale se double encore tous les 25 ou 30 ans, là où l'âge moyen du groupe est normal. Là où l'espace vital est totalement occupé, et c'est le cas du grand nombre de nos paroisses de Québec, le surplus doit se déverser quelque part. L'industrie absorbe le grand nombre; une partie importante devrait rester au sol et continuer la conquête. Autrement, notre source principale de capital humain deviendra trop faible.

2. L'Etablissement Rural, devoir des parents.

Nos populations débordent par la jeunesse; phénomène trop naturel, conséquence de l'incompréhension, de l'imprévoyance, de l'incurie, parfois de l'injustice du chef de famille, qui se cramponne au sol ancestral, par un faux traditionalisme, prétexte honorable aux plus lâches omissions. Tronc d'arbre inconscient qui, plutôt que de risquer la transplantation, croît s'enraciner plus profond en laissant casser ses branches. Le manque d'orientation, les conditions de la vie rurale et d'autres circonstances expliquent bien des cas. Un grand nombre cependant devraient méditer le texte suivant de l'Épiscopat, complément naturel du chapitre du catéchisme sur le devoir des parents envers leurs enfants:

LE NOMBRE CROIT D'UNE FAÇON ALARMIANTE DE CEUX QUE LA TERRE REJETTE FAUTE DE POUVOIR LES NOURRIR ET QUI RESTENT OISIFS, DESEMPARÉS, SANS AVENIR, EXPOSÉS À TOUS LES MAUX. QUELLE FORCE REPRÉSENTE CETTE JEUNESSE, SI NOUS SAVONS LA FAIRE TRAVAILLER, LUI PERMETTRE DE SE MARIER, DE S'INSTALLER SUR UNE TERRE NEUVE, DE FONDER DES PAROISSES NOUVELLES, D'AUGMENTER NOTRE CAPITAL HUMAIN; MAIS AUSSI, COMBIEN SÉRIES - NOUS COUPABLES, SI, PAR IMPRÉVOYANCE, LACHÈTE, NOUS LAISSONS CES JEUNES SE GÂTER L'ÂME ET LE CORPS DANS LA FAINEANTISE ET LE VICE. (7)

UN DEBORDEMENT CONSCIENT ET SYSTÉMATIQUE, chef de famille en tête, peut seul prévenir le gaspillage de nos énergies. Son organisation requiert un effort national, dont l'appoint principal proviendra de la population rurale elle-même.

Des peuples ont tout risqué pour la conquête de l'espace vital. Nous l'avons à notre portée, et, que risquons-nous?

Ils ont préféré la mort glorieuse sur les champs de bataille à la mort par asphyxie, dans un espace raréfié. Allons-nous préférer, nous, la mort par asphyxie ou anémie pernicieuse, alors que d'un bond nous pouvons sauter dans le vaste espace?

Travailler à l'établissement rural, c'est permettre à un bourgeon d'éclorre, à un arbre de porter des fruits, à une plante d'étendre ses rameaux, à notre population rurale de respirer à l'aise, de se multiplier, à la jeunesse de se conserver et de canaliser ses énergies vitales.

Nous n'avons pas à accuser la force des autres, mais notre propre faiblesse. L'espace vital nous attend encore les bras ouverts pour nous accueillir.

3. L'Etablissement Rural, une mission nationale.

Nous avons le devoir aussi de répandre notre culture française et notre christianisme. L'Église elle-même nous y engage.

(4) Pie XI, Ubi Arcano, Pie XII, Noël 1942.

(5) Déclaration de l'O.N.U.

(6) Pie XII, Message, 1946.

(7) Lettre Collective de l'Épiscopat Québécois sur la restauration sociale, 15 mai 1941.

VOUS AVEZ UNE DOUBLE MISSION : 1^o LA MISSION DE CONSERVER INTACT VOTRE HERITAGE RELIGIEUX ET NATIONAL ; 2^o LA MISSION DE REPANDRE CET HERITAGE . J'AJOUTE QUE C'EST VOTRE DROIT DE GARDER CET HERITAGE ET VOTRE DEVOIR DE LE REPANDRE . (8)

Notre mission apostolique est tellement associée à notre culture que sacrifier celle-ci, c'est compromettre celle-là . SI NOUS RETENONS LE FAIT FRANCAIS EN AMERIQUE , C'EST PARCE QUE NOUS CROYONS FERMEMENT QU'IL A ETE NON PAS LE SYMBOLE , MAIS L'EXPRESSION VISIBLE ET HISTORIQUE D'UNE GRANDE FIDELITE A CET APPEL DE DIEU ET AUX TACHES DU ROYAUME DES CIEUX . (9)

On sait que de fait , alors que la culture française a été le véhicule de la pensée et de la vie chrétienne , en Amérique, la culture anglo - saxonne a été ordinairement le véhicule du protestantisme qui s'est enraciné dans la terre aride des préoccupations économiques ; et les immigrants qui se hâtent d'assimiler telle culture perdent tôt leurs caractéristiques nationales et religieuses .

Or, c'est un fait que la campagne mieux que la ville est le sanctuaire de notre culture française et catholique . La conservation et la multiplication de nos populations rurales serait donc le front principal de nos luttes nationales . L'établissement de familles rurales prend, dans cette perspective , une importance primordiale .

La Fédération de l'U.C.C. du Saguenay s'est engagée résolument dans cette voie . La Société des Compagnons de Saint-Isidore fait partie du plan d'établissement qu'elle a élaboré et qu'elle tente de réaliser .

B: Etablir des familles, dans des cadres familiaux: La famille établie doit être pourvue des moyens nécessaires à sa conservation, à son progrès et à son expansion . La famille peut se désagréger par l'action de forces qui la minent du dedans, ou par des agents destructeurs du dehors . Les cadres protecteurs familiaux et sociaux la protègent contre l'action dissolvante des uns et des autres ; ils ne sauraient tenir lieu des irremplaçables énergies spirituelles internes qui animent du dedans la cellule familiale ; ils contribuent grandement, néanmoins, à les entretenir et multiplier, à prévenir leur déperdition . Ils favorisent leur application, dans la réalisation d'un " ordre familial", leur incarnation dans un temporel aménagé à cette fin . Ils jouent un rôle pratiquement indispensable et providentiel, du reste, dans la vie de la cellule familiale comme cette honnête aisance qui BIEN LOIN DE NUIRE A LA VERTU EN FAVORISE AU CONTRAIRE SINGULIEREMENT L'EXERCICE . (10)

Dans l'économie rurale de jadis, l'agriculture familiale était comme normale ; on l'adoptait sans effort ; on n'avait pas le choix, du reste ; le cycle naturel, production, transformation et consommation, ne débordait pas le cadre familial ; il avait la famille pour point de départ et pour point d'arrivée . Précisément, cette économie était dite FAMILIALE .

L'économie rurale moderne, économie d'échange, déborda les cadres familiaux autant par ses moyens nouveaux de production que par ses exigences nouvelles de transformation et de mise sur les marchés . En débordant les cadres, elle les menace sans cesse, en sorte que les abus des régimes économiques pourraient tôt CHANGER LA PHYSIONOMIE PROPRE DU MONDE RURAL ET DE FAIRE DE LA CAMPAGNE UNE SIMPLE EXTENSION OU ANNEXE DE LA VILLE . (11) L'éventualité est plus qu'une menace dans l'Ouest Canadien, où d'immenses régions rurales sont déjà dépeuplées et transformées en USINES A CEREALES .

Il faut pourtant sauvegarder l'unité familiale de travail ; car NUL AUTRE GROUPEMENT DE TRAVAIL N'EST AUSSI ADAPTE QUE LE SIEN A LA VIE DE FAMILLE , EN TANT QU'UNITE SPIRITUELLE , ECONOMIQUE ET JURIDIQUE , ET MEME EN CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION ... NOUS PENSONS ICI D'ABORD A L'EXPLOITATION PAYSANNE , A L'EXPLOITATION FAMILIALE ... (11)

Pour se protéger contre les accaparements de l'économie et de la politique, la famille doit refaire, en les adaptant, ses cadres protecteurs . Ce qui nécessite un travail de pensée, un effort collectif constructif, des expériences audacieuses .

Un terrain neuf et des hommes neufs se prêtent mieux à de rapides transformations ; on sait la difficulté de se frayer une voie à travers un enchevêtrement de traditions bien ancrées .

Les Compagnons sont des hommes neufs, nouvellement arrivés en Alberta ; ils se sont taillés un domaine qu'ils remodelent avant de l'occuper, de crainte d'être tôt emportés dans le courant de l'agriculture régnante ; ils le divisent en FERMES FAMILIALES, sur lesquelles ils élèvent UNE DEMEURE FAMILIALE ET PRATIQUERONT UNE AGRICULTURE FAMILIALE . (12) Les règlements qu'ils adoptent à telles fins, rigoureux de prime abord, ne sont cependant que la codification des lois de l'agriculture familiale ; les nouvelles recrues en ont vite reconnu, du reste, le bien fondé, de même que les visiteurs, attentifs et sérieux, du moment qu'ils ont saisi la gravité du problème rural impliqué .

1. Des fermes familiales .

La ferme familiale est le premier et principal CADRE d'une agriculture familiale . TANT QUE LA FERME EST LA PROPRIETE DE LA FAMILLE QUI LA CULTIVE , QU'ELLE EST A LA TAILLE D'UNE FAMILLE, C'EST - A - DIRE , QUE LA MAIN - D'OEUVRE ET LE CAPITAL VIENNENT D'UNE FAMILLE , C'EST UNE ENTREPRISE FAMILIALE . (14)

Les dimensions d'une telle ferme varient avec les pays, les climats, les genres de culture, la valeur des sols, le degré de mécanisation et de motorisation . La petite, la moyenne et la grande ferme peuvent être FAMILIALES, selon les cas . Mais MEME TRES MODERNISEE ET MECANISEE , L'AGRICULTURE PEUT ET DOIT RESTER FAMILIALE . (13)

Les dimensions de la ferme familiale albertaine, en régime de CULTURE MIXTE, seraient de 240 acres . La monoculture des céréales, étant saisonnière et essentiellement dépendante des marchés internationaux, serait difficilement conciliable avec l'agriculture familiale .

Aussi, le Compagnon s'engage à la CULTURE MIXTE, en polyculture, en intensité plutôt qu'en extension, inclus l'industrie laitière, sur une ferme de 160 ou 320 acres, dont il est propriétaire . On sait

(8) Son Exc. Mgr Antoniutti, délégué apostolique au Canada, 1949 .

(9) Son Em. le Cardinal Léger, 23 mai 1954 .

(10) Pie XI, Quadragesime Anno, 1931 .

(11) Pie XII, Les Problèmes de la Vie Rurale, 1951 .

(12) Contrat de membre, document No 5 .

(13) Gérard Filion, conférence à Mécumic, 24 juin 1954. Voir Terre de Chez Nous du 7 juillet 1954 .

que le territoire compte 28 fermes de 160 acres et 112 de 320 acres (14). Cette ferme serait, dans ce coin de pays, à la taille d'une famille, selon les données de l'agronomie. Elle pourrait occuper la main-d'œuvre familiale et lui assurer sa subsistance. Elle suppose une grande variété de cultures, des plans de rotation, le bétail, l'industrie laitière, etc..

2. Une demeure familiale.

C'est le second élément d'une agriculture familiale. UNE VASTE MAISON, BIEN ECLAIRÉE, MEUBLÉE SIMPLEMENT, MAIS AVEC ORDRE ET BON GOUT, MUNIE DES COMMODITÉS ÉLÉMENTAIRES DE LA VIE MODERNE, ENTOURÉE DE JARDINS ET D'OMBRAGES, OU CIRCULENT LE BON AIR ET LA LUMIÈRE, OU REGNENT LA PAIX ET LA GAÏÉTÉ, COÛTE ORDINAIREMENT PLUS DE SOINS QUE D'ÉCUS. (15)

La maison rurale est vraiment une demeure, un foyer, le centre de ralliement de la famille. Un... CHEZ SOI, tout autre chose QU'UNE PENSION. Elle est le royaume de la mère, l'AITRESSE DE MAISON. A la campagne, on vit à la maison. C'est précisément cette vie que la demeure familiale a mission d'abriter, de préserver et de renouveler sans cesse. Gardienne des traditions, centre d'éducation intense, sanctuaire où se préservent les vertus familiales, la demeure familiale est l'âme de l'agriculture familiale.

Située à la campagne, sur la ferme familiale, ENCADRÉE EN UN TABLEAU RIANT ET SUGGESTIF DE CHARMES SENSIBLES... DE LA VERDURE D'AGREMENT, DE L'ORDRE ET DU SOIN DANS L'EXPLOITATION DES SITES ET DES BEAUX PANORAMAS; (15) placée au point culminant des bâtiments de fermes, qui, par leur disposition, leur forme et leur ordre, lui font escorte et rehaussent sa beauté, la demeure familiale devient la grande éducatrice de la vie rurale, qu'on chercherait en vain à remplacer.

Les étroites et misérables maisons et les bâtiments de ferme pantelants expliquent bien des défections à la campagne. Le voyageur est frappé de l'étonnant contraste des habitations et des instruments aratoires. Les jeunes filles surtout, désertées plus que les garçons, souffrent de ce déconfort; elles rougissent de leur chez soi qu'elles commencent à renier dans leur cœur.

A Saint-Isidore, l'exception même n'est pas tolérée. Toutes les demeures doivent être situées sur les fermes; maisons et bâtiments, bâtis selon des plans approuvés et conçus dans un ensemble harmonieux, doivent contribuer à mettre en évidence la demeure familiale. (16)

3. Environnement familial.

On peut grouper sous ce titre les bâtiments et l'outillage de ferme, le voisinage, les institutions sociales, l'école...

La ferme à Saint-Isidore est conçue entièrement pour une seule famille, vivant à côté d'autres familles. On en compte 4 au mille de chemin. Le voisinage est une protection, un appui mutuel, un réconfort commun.

La monoculture a bâti nos villages champignons, parfois monstrueux, au milieu d'une campagne déserte, ou s'attardent encore les quelques boudeurs obstinés du VRAI PROGRES (?). En échange de quelques avantages matériels incontestables, le fermier a donné presque tous les trésors spirituels que la campagne garde en réserve pour les fidèles qui l'habitent.

L'école, à Saint-Isidore, reste le plus près possible de la famille qu'elle prolonge, pour participer à son esprit, en vivre et en faire vivre les enfants. A cette condition seulement, il sera possible de lui garder SON ATMOSPHERE RURAL ET CHRÉTIEN; les grandes unités EGALISENT EN NEUTRALISANT; nos minorités rurales se passeraient avec avantage de cette égalité réalisée aux dépens de leur esprit rural et chrétien!

Les institutions du milieu, centrées sur la famille, l'entourent d'un cercle protecteur: Associations religieuses, mouvements d'apostolat laïque, organismes professionnels sont autant de remparts élevés autour du foyer.

Le Pape Pie XII a souligné l'importance pour la famille de se grouper pour se défendre contre les régimes qui l'oppressent, l'écrasent ou la disloquent. La Société des Compagnons établit tous les groupements sur une base familiale; elle veut tirer à 150 EXEMPLAIRES les foyers chrétiens ruraux, et leur assurer un milieu protecteur.

II. ETABLIR UNE COMMUNAUTE RURALE

IL FAUT DONC GARDER AVEC LE PLUS GRAND SOIN, DANS L'INTERET DE LA NATION, TOUS LES ÉLÉMENTS DE CE QUE L'ON POURRAIT APPELER LA VÉRITABLE CIVILISATION RURALE. (17)

Or, le premier élément de cette civilisation est, sans contredit, la cellule familiale, conçue comme COMMUNAUTE DE TRAVAIL, DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION, UNITÉ SPIRITUELLE, ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE; (18): VOS FAMILLES NE SONT PAS SEULEMENT DES COMMUNAUTÉS DE CONSOMMATION, MAIS AUSSI ET PLUS ENCORE DES COMMUNAUTÉS DE PRODUCTION. CE CARACTÈRE FAMILIAL SI PROFOND, GÉNÉRAL ET COMPLET... REND LE MONDE AGRICOLE CAPABLE DE REMPLIR LA MISSION INDISPENSABLE QUI LUI INCOMBE: DÉFENDRE ET PRODIGER L'INTÉGRITÉ, LA MORALITÉ, LA RELIGION, ÊTRE LE RÉSERVOIR D'HOMMES SAINS DE CORPS ET D'ÂME, POUR TOUTES LES PROFESSIONS, POUR L'ÉGLISE ET POUR LA PATRIE. (17)

Tout plan d'établissement rural devrait donc être conçu en fonction de la cellule familiale: ÉTABLIR DES FAMILLES DANS LES CADRES DE L'AGRICULTURE FAMILIALE - FERME, TRAVAIL, DEMEURE, ENTOURAGE - TEL DEVRAIT ÊTRE SON PREMIER OBJECTIF. Car, VOS FAMILLES, A VOUS, AGRICULTEURS, SONT DES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL (17).

(14) NOTE: La ferme de 320 acres, la 1/2 section, est rarement intégrale. Il y a les marais, les ruisseaux, les côtes, les ravins et autres accidents de terrain; il y a l'espace à garder en bois - 20 à 30 acres - pour la conservation de l'humidité et la protection contre l'érosion, l'espace pour les chemins, les bâtiments de ferme et autres utilités. C'est pourquoi, l'agronome conseille en pratique la demi-section, pour la plupart des fermes. Chez les Compagnons, les 3/4 des fermes sont des 1/2 section, les 1/4 sont des quarts de section. La moyenne, soustraits 40 acres sur les 1/2 sections et 20 sur les 1/4, s'établirait à 251 acres.

(15) L.P.C. - P.R. No 38

(16) Contrat du Compagnon. Document N° 5, C: 3.

(17) La question agricole. Pie XII, aux Agriculteurs Italiens, 16 novembre 1946.

(18) Pie XII, Congrès de la Vie Rurale, Juillet 1951.

Mais, même dans les cadres de l'agriculture familiale, la famille ne saurait survivre et accomplir sa mission propre, à la campagne, sans son insertion dans une communauté rurale qui l'entoure de nouveaux cadres protecteurs, et lui procure les bienfaits de l'entraide en tout domaine, de la vie sociale et religieuse, organisée en de puissants liens juridiques : VOUS CONSTITUEZ AUSSI - VOUS, AGRICULTEURS - AVEC VOS COLLEAGUES ET ASSOCIES, UNE COMMUNAUTE DE TRAVAIL. (17)

Le second objectif d'un plan d'établissement rural doit donc être d'établir, là où elle n'existe pas, de rétablir ou de réformer, là où elle se disloque, une véritable communauté rurale (19), SISE SUR L'AGRICULTURE COMME SUR SA BASE, ET L'ENVELOPPANT D'ELEMENTS DIFFERENTS, MAIS SEMBLABLES, QUI L'ACHEVENT EN LA SERVANT (20), établis au village rural.

1. Le cadre religieux : LA PAROISSE.

Les Compagnons de Saint-Isidore se proposent l'érection et l'organisation matérielle, civile et religieuse d'une paroisse rurale. (21)

NOS ANCESTRS, QUI AIMAIENT LA CROIX MIEUX QUE LA LANCE, ONT VOULU, COMME CADRE SOCIAL, LA PAROISSE, DONT L'EGLISE EST LE CENTRE, LE FOYER NATIONAL AUTANT QUE RELIGIEUX. ON COMPREND POURQUOI LES FAMILLES, QUI VIVAIENT A L'OMBRE DU CLOCHER PAROISSIAL, UNISSAIENT EN LEUR ESPRIT ET EN LEUR COEUR, LA TERRE QUI LEUR DONNAIT LE PAIN MATERIEL, ET L'EGLISE QUI LEUR DISPENSAIT LA NOURRITURE SPIRITUELLE. (22) Fidèles gardiens et défenseurs jaloux de la véritable civilisation rurale, ils établissaient d'abord l'institution qui assure LE FONDEMENT SANS LEQUEL TOUTES CES VALEURS N'AURAIENT AUCUNE CONSISTANCE ET SE PERDRAIENT EN UNE APRETE AU GAIN SANS LIMITES : LE VERITABLE ESPRIT RELIGIEUX. (17)

A l'exemple de leurs devanciers, les Compagnons de Saint-Isidore ont mis au sommet de leurs ambitions l'ouverture d'une paroisse nouvelle, le baptême de la terre POUR QU'ELLE GARDE BIEN VIVANTES ET LA FOI ET LES VERTUS DES ANCESTRS. (22)

Le geste se situe dans la ligne de notre histoire nationale ; il illustre une fois de plus le caractère apostolique de notre colonisation : CHEZ NOUS, LA FOI S'EST IMPLANTEE PAR L'OEUVRE COLONISATRICE. (22)

AUX DESCENDANTS DES DEFRICHEURS APOTRES DE COMPRENDRE LES AVANTAGES QU'IL Y A A CONTINUER LEUR MISSION, A AGRANDIR LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ... PLUS ON PLANTERA DE CROIX SUR NOS SILLONS, PLUS ON ELEVERA DE CLOCHERS, PLUS ON MULTIPLIERA LES CENTRES DE LA PRIERE, MIEUX ON SAUVEGARDERA CHEZ NOUS LES INTERETS DE LA RELIGION. (22)

Les Compagnons ont taillé leur domaine et nommé leurs effectifs aux dimensions d'une paroisse : 64 milles carré de territoire, occupé par 140 fermes et un village ; une population d'environ 1,000 âmes. Au centre, l'église, QUI DOIT CONTINUER A ETRE LE COEUR DU VILLAGE, LE LIEU SACRE OU SES HABITANTS SE REUNISSENT LE DIMANCHE, SELON LES TRADITIONS ANCESTRALES, POUR ELEVER LEURS AMES AU-DESSUS DES BIENS MATERIELS, POUR SE LIVRER A LA LOUANGE ET AU SERVICE DU SEIGNEUR, POUR OBTENIR LA FORCE DE PENSER ET DE VIVRE CHRETIENNEMENT TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE SUIVANTE. (23)

La vie chrétienne paroissiale converge vers l'église, d'où elle monte jusqu'au trône de Dieu, par le ministère du prêtre, CHOISI PARMI LES HOMMES POUR OFFRIR A DIEU LA PRIERE ET LE SACRIFICE ; elle redescend, par le ministère du même sacerdoce, jusqu'aux hommes qu'elle élève et transforme, et, par eux, elle est comme irriguée à travers la vie profane quotidienne et les institutions temporelles. Les organismes d'apostolat laïque sont l'instrument adapté à cette tâche de sanctification et d'apostolat.

Les Compagnons ont déjà leurs noyaux d'apostolat laïque.

On ne saurait surestimer le rôle irremplaçable joué par la paroisse dans notre vie religieuse, sociale et nationale. (24)

2. Le cadre éducatif : L'ECOLE.

Dans l'Est, en campagne, la paroisse fut et demeure le cadre civil, économique, social, culturel, en plus d'être le cadre religieux. Le code civil l'a adoptée comme unité juridique, en plus d'un cas.

Dans l'Ouest, là où nos groupements sont homogènes, la paroisse dépasse largement son cadre religieux, pour s'étendre au social et à l'éducatif, qu'elle pénètre.

En milieu mixte, son influence est moindre ; cependant, elle atteint habituellement l'éducation ; quand les nôtres sont majoritaires, ils imposent aux minorités plus ou moins le cadre éducatif paroissial, dans l'école publique ; s'ils sont minoritaires, ils se groupent dans l'école séparée autour du clocher. Dans les deux cas, la paroisse atteint l'éducation. Le plan des Compagnons vise l'occupation intégrale du territoire par des catholiques, pour l'établissement de l'Ecole Publique Catholique.

Mais l'influence de la paroisse n'atteint qu'indirectement le civil, le politique, l'économique dont les cadres sont étrangers aux siens. Les coopératives, les locales d'Union, les caisses, les municipalités etc. ont leurs propres cadres.

3. Le cadre professionnel.

L'esprit communautaire paroissial reçoit, il va sans dire, un grand renfort des institutions sociales qu'il anime, surtout lorsque les cadres religieux et profanes se superposent ; elles le soutiennent, l'alimentent, autant qu'elles l'incarnent et le prolongent.

Groupées sur le plan religieux, spirituel et apostolique, les familles forment déjà une communauté paroissiale ;

Groupées en même temps sur le plan éducatif et social, les liens se resserrent en se multipliant.

Groupées enfin dans des institutions professionnelles qui vivent du même esprit, s'alimentent aux mêmes sources, épousent les mêmes cadres, les familles constituent une communauté qui embrasse tous les domaines, toute la vie religieuse et profane.

(19) L'expression communauté rurale est empruntée, comme on le voit, aux textes pontificaux récents.

(20) Le Problème Rural et la Jeunesse, p. 18.

(21) Contrat du membre, Document N° 5, préliminaire

(22) Lettre Pastorale sur la Colonisation, 1946, No 21.

(23) Pie XII, la question agricole, 16 novembre 1946.

(24) On lira avec profit le rapport de la Semaine Sociale de 1953, sur LA PAROISSE.

Par contre, la communauté chrétienne est d'autant plus faible qu'elle est pour ainsi dire superposée aux autres plans, sans pouvoir pratiquement les pénétrer, s'y insérer.

On sait l'importance que revêtent aujourd'hui les institutions professionnelles : L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE EST LE PLUS PRESSANT REMÈDE À LA CRISE SOCIALE DES AGRICULTEURS, PARCE QU'IL AMÈNERA TOUS LES AUTRES. (25) L'UNION AGRICOLE AURA POUR CONSÉQUENCES À PEU PRES IMMÉDIATES L'ESPRIT DE COOPÉRATION, PUIS LA CRÉATION OU LE DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIVES DE CRÉDIT, D'ASSURANCES, DE PRODUCTION, DE VENTE, D'ACHAT... (26)

Cet ordre social chrétien n'est pas facile à réaliser intégralement dans les paroisses constituées, surtout avec des populations mélangées, alors que l'influence échappe aux institutions catholiques.

La Société LES COMPAGNONS, née coopérative et professionnelle, donne naissance à une paroisse du même type, dans laquelle les institutions agricoles joueront un rôle de premier plan. De la sorte, la paroisse trouvera, à sa fondation, une communauté déjà organisée, selon l'esprit de l'Église, composée d'éléments semblables et homogènes. L'organisation de la profession précède et prépare l'organisation de la paroisse; elle est conçue et réalisée dans tous les détails en fonction de la vie paroissiale qu'elle supportera et qu'elle incarnera.

La Société coopérative fondatrice, établit déjà une communauté économique chrétienne, qui facilite l'établissement par l'entraide organisée, habituée à la discipline de groupe, prévient les excès de l'individualisme, entraîne à la vie commune... elle permet aussi un plan de conquête et d'aménagement qui sauvegarde l'intégrité paroissiale et son unité.

Ainsi, la Société Saint-Isidore prévient à leur source les obstacles qui s'opposent au règne de l'institution paroissiale et lui multiplie les chances d'accomplir sa mission qui est de tout pénétrer d'esprit chrétien, tout assumer pour l'élever à Dieu.

III - ÉTABLIR UN TÉMOIGNAGE

1. Témoignage professionnel :

L'agriculture familiale a subi de rudes coups, dans l'Ouest Canadien, ces dernières décades, et elle était bien mal armée pour se défendre; entraînée comme fatalement, par une sorte de logique mécanique, dans les rouages d'un système financier à courttes vues, et développée en marge de toute philosophie tant soit peu humaine, encore moins chrétienne, l'agriculture dévale vers le matérialisme, se transforme en exploitation froidement calculée en vue de la spéculation.

La plaine de l'Ouest, vaste et riche, hier encore le royaume des bêtes et de l'Indien, se prêtait admirablement bien aux succès faciles, aux fortunes rapides, favorisées par la mécanisation et la motorisation. IL FAUT UNE GRANDE FERMETE DE PRINCIPES ET UNE PUISSANTE ENERGIE DE VOLONTE, POUR RESISTER A LA TENTATION DIABOLIQUE DU GAIN FACILE, DE LA SPECULATION... (27) La jeune population rurale des plaines, venue de partout, à peine enracinée dans un sol sans tradition, et éblouie par l'éclat de l'or que font miroiter à ses yeux les marchands de bonheur terrestre, comme groupe, n'a pas su résister; et elle continue de glisser; l'agriculture familiale est en défaveur.

La cause principale, semble-t-il, c'est l'évolution très rapide de l'agriculture, sous l'impulsion vigoureuse et dominante du capitalisme, auquel elle offrait une proie facile et convoitée, et peu de résistance. Aussi, le régime a fait de l'Ouest sa terre d'élection; maître des outils de production et de la production elle-même, il s'est assuré un domaine presque incontesté d'où il fait sentir ses funestes conséquences à côté de ses effets bienfaisants.

On pourrait ici citer presque en entier la partie du discours de Pie XII aux agriculteurs italiens, relative aux abus et aux conséquences du régime s'il n'est pas maintenu dans ses limites propres, S'IL ABDIQUE SA NOBLE MISSION DE PROLONGER LE BIEN DE CHACUNE DES SOCIÉTÉS, DANS LES FAMILLES QUI LA COMPOSENT, tant elle s'applique juste; IL FAIT RESPLENDIR AUX REGARDS EBLouis DU TRAVAILLEUR DES CHAMPS L'ÉCLAT DE L'OR ET D'UNE VIE DE PLAISIRS... S'EFFORCE DE PÉNÉTRER JUSQUE DANS LE MONDE DES CULTIVATEURS... DISPOSE DU TRAVAIL ET DE L'HOMME LUI-MÊME ET LES MET À SON GRE, COMME DES BILLES DANS LES MAINS D'UN JOUEUR... AUSSI, LA VIE DE L'AGRICULTEUR EN EST-ELLE CONTRARIÉE ESSENTIELLEMENT ET PROFONDEMENT. (27)

Devenu maître, le capital adapte la ferme et le fermier à ses fins. Il entre dans les champs, où des laboureurs cultivaient paisiblement, y sème le trouble, parfois la panique; il en chasse un certain nombre qu'il échange contre des machines, et passe leurs fermes aux autres; il en réduit d'autres au rang d'ouvriers de fermes; il entraîne les uns en ville et s'empresse de s'emparer de leurs terres, il enchaîne les autres dans les dettes dont ils pourront se libérer en sacrifiant leurs terres. Puis, il fait alliance avec les plus fortunés, devenus grands exploitants, CHEFS D'USINES À CÉRÉALES; il les groupe dans des agglomérations, loin de la ferme, où il pourra leur procurer tout le confort moderne, des loisirs, des vacances... DES LORS, LA TERRE N'EST PLUS OBJET D'AMOUR, MAIS D'EXPLOITATION FROIDEMENT CALCULÉE;... ELLE NE PRODUIT PLUS DESORMAIS QUE POUR LA SPECULATION. (27) La polyculture est beaucoup trop lente; elle exige le travail et le contact quotidien; elle impose la modération. Alors, la terre sera éventrée à la grandeur, dût-elle s'épuiser, devenir stérile, en mourir même. Qu'importe l'avenir? Les générations futures? La vie, c'est le présent, et il faut en jouir.

Il faut bien le noter; CE N'EST PAS AU RÉGIME LUI-MÊME QU'IL FAUT S'EN PRENDRE, MAIS AU DANGER QU'IL FERAIT COURIR, SI SON INFLUENCE VENAIT À ALTERER LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE LA VIE RURALE, EN L'ASSIMILANT À LA VIE DES CENTRES URBAINS ET INDUSTRIELS, EN FAISANT DE LA CAMPAGNE, TELLE QU'ON L'ENTEND ICI, UNE SIMPLE EXTENSION OU ANNEXE DE LA VILLE. (28)

Le danger n'est plus imaginaire, dans l'Ouest; la menace est imminente; déjà des campagnes immenses sont DES ANNEXES DE LA VILLE. La question angoissante, posée par le Souverain Pontife en 1951, est de pleine actualité; ON PEUT DIRE, AUJOURD'HUI, QUE LE DESTIN DE TOUTE L'HUMANITÉ EST EN JEU; ARRIVERA-T-ON, OUI OU NON, À MIEUX PROPORTIONNER CETTE INFLUENCE, EN SORTANT DE CONSERVER À LA VIE SPIRITUELLE, SOCIALE, ÉCONOMIQUE DU MONDE RURAL SA PHYSIONOMIE PROPRE, À LUI ASSURER, SUR LA SOCIÉTÉ HUMAINE TOUT ENTIÈRE UNE ACTION, SINON PRÉPONDERANTE, DU MOINS ÉGALE? (28).

Beaucoup de nos campagnes sont déjà défigurées, désertes, méconnaissables.

{ 25) L.P.C. - P.R. No 62 .

{ 26) L.P.C. - P.R. No 66 .

{ 27) Pie XII, La question agricole, 16 nov. 1946 .

{ 28) Pie XII, Les Problèmes de la Vie Rurale, 2 juillet 1951 .

Seule l'agriculture familiale peut guérir le mal à sa racine ; NOUS PENSONS ICI D'ABORD A L'EXPLOITATION PAYSANNE , A L'ENTREPRISE FAMILIALE . NUL AUTRE GROUPEMENT DE TRAVAIL N'EST AUSSI ADAPTE QUE LE SIEN A LA VIE DE FAMILLE , EN TANT QU'UNITE SPIRITUELLE , ECONOMIQUE ET JURIDIQUE , ET MEISE EN CE QUI CONCERNE LA PRODUCTION ET LA CONSOEATION . (28) C'est l'agriculture familiale qui gardera à la vie rurale son caractère , sa physionomie propre ; C'EST ELLE QUI ASSURERA PARTOUT , AU PEUPLE DES CAMPAGNES , SON PROPRE ASCENDANT , SA VALEUR PROPRE DANS L'ECONOMIE ET DANS LA SOCIETE . (28)

CELA NE REVIENT PAS A NIER L'UTILITE , SOUVENT LA NECESSITE D'EXPLOITATIONS AGRAIRES PLUS VASTES . MAIS MEME ALORS , L'AGRICULTURE POUR L'EMPLOYEUR COMME POUR L'EMPLOYE PEUT ET DOIT RESTER FAMILIALE . (29)

L'Alberta , exception faite de quelques centres , est une province à culture mixte , qui se prête bien à l'agriculture familiale . C'est sa vocation normale . Le ministère provincial de l'agriculture oriente la culture dans ce sens ; ses techniciens agricoles ont le mandat de propager la culture mixte . La monoculture , qui fait déjà sentir ses effets néfastes , est définitivement déclassée .

Les succès de la culture mixte , là où elle est encore en vigueur , sont patents ; même , les essais timides tentés depuis dix ans , sont très prometteurs . Mais , ils restent des cas isolés , exceptionnels ; les succès de la monoculture tiennent encore l'opinion rurale en alerte .

Il faudra plus que des campagnes d'opinions et d'éducation pour généraliser l'agriculture familiale ; tant de facteurs s'y opposent ; la pente naturelle incline vers le plus facile . Seul le cultivateur réfléchi , conscient de ses responsabilités , ferme dans ses principes et dans sa volonté résiste à la tentation du gain facile et rapide .

Il faudra des témoignages vivants et visibles ; et , non seulement des témoignages isolés , qui pourraient passer pour l'heureuse exception , mais des témoignages collectifs inattaquables , des faisceaux de témoignages , convergents et concluants .

Il n'existe guère de communautés rurales sises totalement sur l'agriculture familiale ; ce sont nos groupes paroissiaux , établis au début du siècle , qui paraissent résister le mieux .

Les Compagnons de Saint-Isidore veulent grouper en faisceau 140 témoignages en faveur de la culture mixte et de l'agriculture familiale , complétée par la coopération ; ils se sont taillé un domaine qu'ils ont totalement consacré d'avance à la culture mixte . La première ferme achetée , de 14 quarts , possédée collectivement , est transformée puis divisée en fermes familiales . Là où un grand propriétaire , aidé de quelques salariés saisonniers , faisait pousser des céréales , au milieu d'un espace désert , 7 petits propriétaires feront pousser des plantes ... et des enfants . Cent vies humaines fleuriront là où dix s'étiolaient .

Les Compagnons s'attachent résolument aux données de la sociologie chrétienne et de l'agronomie . Chacun est propriétaire de sa ferme , sur laquelle il réside , avec sa famille , dans une demeure familiale , à côté d'un voisin , établi de la même façon ; chacun cultive sa ferme , aidé des siens .

Et , pour ne pas compromettre l'expérience , la Société s'est réservée une section complète , pour une ferme - école où , sous la direction de l'agronome , jeunes et adultes suivront les expériences tentées .

En somme , les Compagnons veulent prouver qu'il est possible à une famille normale de tirer une honnête subsistance d'une ferme de 250 acres , pourvu qu'elle soit cultivée avec méthode , et non seulement une , mais 140 , groupées en une communauté rurale qui , par son niveau de vie , ses services publics , son éducation , n'a rien à envier à nulle autre ; IL VOUS APPARTIENDRA DE MONTRER , dit Pie XII , QUE L'ENTREPRISE AGRICOLE , A RAISON PRECISEMENT DE SON CARACTERE FAMILIAL , N'EXCLUT PAS LES AVANTAGES REELS DES AUTRES ENTREPRISES ET QU'ELLE EN EVITE LES INCONVENIENTS . FAITES DONC PREUVE D'ESPRIT D'ADAPTION ET D'UNE SOLLECITUDE ATTENTIVE ET ACTIVE POUR LA TERRE QU'IL S'AGIT DE FAIRE PRODUIRE , SANS L'EPUISE . SOYEZ DES HOMMES REFLCHIS , ECONOMES , OUVERTS AU PROGRES , AYANT LE COURAGE D'ENGAGER , AU SERVICE DU TRAVAIL , VOTRE CAPITAL ET CELUI QU'ON VOUDRA BIEN VOUS CONFIER , TOUT EN AYANT LA PRUDENCE QUI VOUS FERA EVITER DE COMPROMETTRE L'AVENIR DE LA FAMILLE . (30)

Tel est l'idéal qui doit briller aux yeux des Compagnons , pour que par eux et en eux , dans leurs familles , leur travail , leur profession , la vérité de l'Eglise triomphe et rayonne .

2 . Témoignage coopératif .

La Société des Compagnons est une coopérative d'établissement , qui acquiert un territoire et l'aménage en fermes familiales , avec l'argent et le travail de ses membres , qui en deviennent les propriétaires . (31)

Le Compagnon passe par l'entreprise commune dont il est membre , et travaille pour la Société , tout en préparant sa propre ferme . Il est co - propriétaire et co - opérateur de la ferme commune avant d'être propriétaire et opérateur de sa propre ferme . Il fait l'apprentissage de la coopération , poussée à un rare degré , au sein d'une Société , à la direction de laquelle il participe ; il s'entraîne et s'adapte à sa nouvelle patrie , au climat , aux genres de culture , d'élevage , etc. , sous la protection et l'orientation de la Société .

Le Compagnon s'habitue à voir l'entreprise dans toute sa dimension et à s'y insérer , comme une pièce dans un rouage , en même temps qu'il voit son entreprise familiale . En réalité , il ne sera totalement chez soi que lorsqu'il aura vu et bâti avec les autres le chez soi de tous . De la sorte , l'entreprise collective lui est tout aussi chère que sa propre entreprise . La coopération le protège contre ses étroitesse , ses faiblesses , ses tendances excessives .

Devenu totalement propriétaire et exploitant chez lui , il demeure néanmoins co - propriétaire de l'outillage coopératif , le moyen et le gros , de la Ferme - Ecole , du garage , du magasin ... et de tout autre service collectif qui ouvre un vaste champ à la coopération .

Ceux qui ont longtemps travaillé dans le champ coopératif agricole savent combien le cultivateur , traditionnellement propriétaire et individualiste , est difficile à entrer et à insérer dans une économie coopérative .

La forte école qu'il subit , à Saint-Isidore , peut le ciseler et le polir de façon à ce qu'il s'ajuste mieux dans l'édifice coopératif , professionnel et paroissial .

(28) Pie XII , Les Problèmes de la vie rurale , 2 juillet 1951 .

(29) Cette affirmation appellerait des commentaires qui dépassent le cadre du présent exposé .

(30) La question agricole . 1946 .

(31) Pour dissiper toute crainte , il est à noter que le Compagnon choisit sa ferme dès le début et s'y établit , avec les titres de propriété ; il s'y bâtit , y installe graduellement son outillage , son bétail , etc. . Seulement , le défrichement et l'exploitation se font en commun . Et , dans l'application des plans de ferme , de rotation , des méthodes de culture , le Compagnon est soumis à l'autorité de la Société . (Voir : Plans pour détails.)

Le rôle de la coopération, dans le redressement de l'économie n'est plus à démontrer. Elle est le moyen éprouvé et efficace pour faire dans l'ordre la révolution économique qui s'impose.

Le Pape lui reconnaît le rôle de protéger l'agriculture familiale qu'elle prolonge POURVU QUE CES COOPERATIVES SOIENT EN VERITE ET NON SEULEMENT POUR LA FORME, FONDEE SUR LA RESPONSABILITE DE TOUS LES PARTICIPANTS. Cette mise en garde devrait faire réfléchir le coopérateur Albertain, qui est, en général, assez loin de sa coopérative.

La Société des Compagnons née coopérative, établit elle-même une communauté rurale, où l'économie coopérative occupera tous les domaines complémentaires de la ferme familiale. L'outillage coopératif, à lui seul, soulagera le budget familial d'un pécuniaire considérable.

L'expérience des Compagnons, dans ce domaine, tend à montrer comment l'économie coopérative protège et complète l'économie familiale. Témoignage qui n'est pas à négliger !

3. Témoignage éducatif.

Discrètement mais avec assurance, méthode et fermeté, sous le regard de l'autorité religieuse qui les conseille, les COMPAGNONS ont dressé un plan d'instruction et d'éducation rurales qui rencontrera sûrement des obstacles dans la politique scolaire régnante. Ils ont déjà fait des sacrifices considérables, pour ne pas en compromettre les débuts. (32) Ils ont devant les yeux le texte suivant qui les guide : LES MINORITES ETHNIQUES ONT DROIT A LEUR CULTURE ET A LEUR LANGUE ...

A CET EGARD, NOUS TENONS A PROCLAMER BIEN HAUT QUE LA LEGISLATION SCOLAIRE DE LA PLUPART DES PROVINCES NOUS SEMBLE APPELER DE PROFONDS REDRESSEMENTS, A L'ENDROIT SURTOUT DE L'ELEMENT CATHOLIQUE ET DE L'ELEMENT FRANCAIS, SI L'ON VEUT QU'ELLE REPLETE VRAIMENT L'ESPRIT D'ENTENTE QUI A PRESIDE A LA CONSTITUTION CANADIENNE. AUSSI LONGTEMPS EN EFFET QUE LES INEGALITES FLAGRANTES QUI SUBSISTENT SUR CE TERRAIN ENTRE LE TRAITEMENT QU'ACCORDE LA PROVINCE DE QUEBEC A SES MINORITES RELIGIEUSES ET ETHNIQUES D'UNE PART, ET CELUI QUE LEUR IMPOSENT LES AUTRES PROVINCES D'AUTRE PART, IL NOUS PARAIT VAIN DE PARLER D'EGALITE D'AVANTAGES ET DE SACRIFICES, VAIN AUSSI D'ESPERER VOIR REGNER CHEZ NOUS CETTE CONFIANCE MUTUELLE INDISPENSABLE A LA PAIX ET A LA PROSPERITE PUBLIQUE. (Conseil National de l'Episcopat Canadien, 18 Janvier 1945)

Le Compagnon s'engage A OBSERVER LES LOIS CIVILES ET SCOLAIRES, DANS LA MESURE OU ELLES NE COMMANDENT RIEN DE CONTRAIRE AU DROIT NATUREL ET AU DROIT SUPERIEUR DE L'EGLISE CATHOLIQUE, la porte est ouverte pour des luttes à venir. Il s'engage A SE CONFORMER AUX TRADITIONS CATHOLIQUES ET FRANCAISES, DANS L'ETABLISSEMENT ET LA DIRECTION DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, SCOLAIRES ET CIVILES DE LA PAROISSE. (33)

Il prétend bien faire valoir ses droits sur l'éducation de ses enfants et il a prévu un plan qui protège ces droits.

La Société s'oppose à une centralisation totale, et favorise une centralisation scolaire modérée. 5 centres scolaires sont prévus : 4 écoles primaires de deux classes chacune jusqu'au 7^{ème} grade, un primaire supérieur et une haute école pour les autres grades, y compris un degré de spécialisation complémentaire sur une ferme-école.

Le premier jalon est posé et réussi.

La Fédération de l'U.C.C. du Saguenay s'est montrée exigeante sur ce point. Les Compagnons ont reçu l'ordre de faire toute leur part - non celle qui est déjà faite - pour le progrès de l'éducation catholique et française, en Alberta, conformément à notre mission nationale.

4. Témoignage catholique.

Les Compagnons de Saint-Isidore sont tous des catholiques ; c'est la première condition exigée pour être membre ; ETRE CATHOLIQUE, HONNETE, SOBRE, LOYAL ; RECONNAITRE ET ACCEPTER LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE. (34)

Recrutés par la Fédération de l'U.C.C., et mis en face de l'idéal que présente le contrat de membre, ils seront normalement, pour la plupart, des familles atteintes, à des degrés divers, par les organismes d'apostolat laïque rural. Ils sont donc des catholiques conscients qu'ils ont un rôle à remplir dans l'Eglise, comme membres actifs ; ils ont foi en leur mission de pénétrer leur milieu d'esprit chrétien. Ils n'auraient pas répondu à l'appel, du reste, s'ils n'avaient eu, au moins confusément le sentiment qu'ils peuvent contribuer à implanter l'Eglise dans la vie rurale.

Dans leur contrat de membre, ils s'engagent A RESPECTER, A DEFENDRE ET A FAIRE RESPECTER LES PRINCIPES DE LA JUSTICE ET DE LA CHARITE CHRETIENNE ... LES PRINCIPES DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE ... A SE CONFORMER AUX TRADITIONS CATHOLIQUES ET FRANCAISES, DANS L'ETABLISSEMENT ET LA DIRECTION DES INSTITUTIONS DE LA PAROISSE. (35)

Et, ces déclarations ne sont pas une pure formalité ; car, elles trouvent aussitôt écho dans des mesures disciplinaires, juridiques et administratives qui en urgent l'application constante.

Il n'est pas jusqu'aux plans de ferme, de culture, de rotation qui ne rappellent et n'appliquent sans cesse des mesures conformes aux directives de l'Eglise.

Et que dire du plan d'entraide et de coopération généralisé ? Du plan scolaire ? Du plan de travail ? ... Toute la vie de travail et toute la vie sociale du Compagnon est plus ou moins engagée dans les liens de charité mutuelle et de bien commun, que seule la fuite lui ferait éviter.

La vie quotidienne prodigue aux Compagnons les occasions de devenir meilleurs catholiques, s'ils savent en profiter.

Ce n'est pas un luxe. On a tellement pris l'habitude de laisser notre christianisme à la porte de nos temples et de nos foyers ! Le Compagnon s'est créé d'avance un milieu ; il s'est bâti des institutions qui appellent sans cesse à la rescousse l'esprit chrétien et apostolique dont elles vivent, sans quoi elles s'écrouleraient.

Aussi, le Compagnon ébloui par la beauté de l'idéal présenté, passera des heures d'angoisse, quand le Seigneur lèvera le voile sur sa misère et celle des autres !

(32) Voir : Bref Historique, p. 6.

(33) Voir : Contrat du Compagnon, B : 2. et A : 5.

(34) Règlements et constitutions, Document No 1, page 2, art. 6 -a)

(35) Contrat de membre, Document No 5, A : 1 - 2 - 5.

Comme le missionnaire, comme le prêtre, il doit accepter la rançon, s'il prétend faire l'oeuvre du Christ et de son Eglise : la souffrance, crucifiante et glorieuse. Car, le Seigneur qui lui a donné la vocation, veut l'en rendre digne.

Et, Dieu sait comme elle est belle, cette vocation ! Présenter au monde par son spectacle d'une communauté chrétienne modèle ! Edifier un temple au Seigneur ! Créer, entretenir et alimenter un foyer ardent de vie chrétienne, où germent et fleurissent les vocations, où se préparent et se trempent les âmes d'apôtres ! Baptiser et consacrer un nouveau territoire au Seigneur ! Y faire rayonner sa lumière et palpiter sa vie ! Consacrer l'agriculture elle-même, et la terre qu'elle recouvre, pour qu'elle redevienne l'occasion d'actions de grâces au Seigneur ! La cultiver, cette terre bénite, pour lui arracher des fruits de vie, et non l'éventrer cruellement pour lui arracher violemment des fruits de mort, au risque même de la rendre stérile, de la tuer même ! Garder, à l'agriculture, son caractère familial, auquel elle doit son aptitude à remplir la mission qui lui incombe : ETRE LE RESERVOIR D'HOMMES SAINS DE CORPS ET D'AME, POUR TOUTES LES PROFESSIONS, POUR L'EGLISE ET POUR LA PATRIE ! (30)

Cui ! Quelle splendide mission ! Et, combien ils seraient coupables, les membres " infidèles !

Le monde rural Albertain a tellement besoin de témoignages intégralement catholiques ! Il est si facile, et il semble tellement naturel et normal d'être comme tout le monde, dans ce coin de pays, de se dépouiller de tout ce qu'on a de catholique, pour ne pas créer ni se créer d'embêtements ! Le témoignage d'une agriculture catholique, fidèlement rendu, retentirait jusque sur les murs du Parlement ! Le témoignage d'une coopération catholique soutiendrait le courage et chasserait les illusions des NEUTRES POUR UNE MEILLEURE COOPERATION. Enfin, le témoignage d'une communauté rurale modèle contribuerait grandement à relever la vie rurale, la remettre en honneur, redonner confiance et fierté à ses ressortissants, à la faire désirer. Elle vaudrait plus que tous les enseignements.

Et L'Eglise serait par vous, Compagnons ! Quelle gloire et quelle responsabilité ! Plus présente à la vie rurale, plus connue, plus appréciée, plus glorifiée, pour l'honneur et la gloire du Christ Notre-Seigneur.

IV. ETABLIR UN PLAN DE CONQUETE ET D'AÏENAGEMENT

L'Etablissement Rural, de l'Est à l'Ouest, était, il y a cinquante ans, un véritable tour de force. La distance, les conditions du pays, les transports, l'absence de ressources financières, l'état rudimentaire des chemins, la forêt, le mélange des races, la langue, la législation, tout contribuait à multiplier les obstacles. Seul le zèle héroïque des missionnaires et des pionniers, mus par une véritable mystique de conquête spirituelle, a su triompher de tant de difficultés.

En dépit des progrès réalisés, l'établissement rural dans l'Ouest reste un problème difficile, qu'il faut étudier avec beaucoup de soin, dans son contexte présent, pour découvrir et appliquer les solutions, presque aussi nombreuses que les familles, au moins autant que les noyaux de familles, les paroisses, les régions. Car, les difficultés actuelles sont d'un autre caractère, et les solutions passées ne sauraient les résoudre. Le cultivateur, qui survole le Canada de l'Est à l'Ouest, en quelques heures, peut acheter une terre de \$10,000.00, et s'en retourner deux jours après, à sûrement vaincu les problèmes de transport et de finance. Mais, il y en a d'autres.

Le grand reproche qu'on fait à l'Ouest, semble-t-il, c'est d'avoir été cause de la perte de la foi et de la culture française pour un grand nombre des nôtres. L'accusation n'est pas gratuite. Des cas nombreux semblent la justifier. Naturellement, il faudrait voir jusqu'à quel point l'Ouest a été LA CAUSE de telle perte; beaucoup d'autres causes sont intervenues. L'Ouest n'était certainement pas un climat favorable à l'entretien de la fidélité ou de l'indifférence, même dissimulée sous des dehors de pratique, par convention sociale ou conformisme religieux; et tel, que sa foi enserrait, comme une chemise de force, dans l'Est, s'est trouvé très heureux d'être délivré, dans un milieu sympathique où l'impiété était bien vue; tel aussi, dont la foi vacillait et le sentiment religieux menaçait de s'éteindre, a trouvé, dans les vastes plaines, le souffle libérateur.

Il reste, néanmoins, que les cadres de vie, les institutions sociales, civiles et scolaires, le milieu, le voisinage, enfin tout ce qui contribue à supporter, à étayer la foi et les vertus chrétiennes, était par ses fois bien fragile et de structure très précaire. Il n'y avait place, dans l'Ouest, c'est peut-être heureux ! pour le médiocre. Seule la vertu éprouvée pouvait traverser triomphante.

Les nôtres ont trouvé un magnifique réconfort et soutien dans la paroisse, dont l'influence, dans la plupart des cas, a largement dépassé le cadre religieux, pour atteindre le profane, le scolaire surtout, LA PAROISSE, DONT L'EGLISE EST LE CENTRE, LE FOYER NATIONAL AUTANT QUE RELIGIEUX.

AUX DESCENDANTS DES DEFRICHEURS APOTRES DE CONTINUER LEUR MISSION, DE PLANTER DES CROIX, D'ELEVER DES CLOCHERS, DE MULTIPLIER LES CENTRES DE PRIERE. (22)

La paroisse est donc le premier cadre que doit viser tout plan d'établissement: La compléter, la consolider, là où elle existe; la refaire, la reconstruire, là où elle menace ruine; la créer, là où elle n'existe pas, tel doit être notre motto.

En maints cas, toutefois, c'est sa cellule de base, la famille et tout ce qui l'entoure, qui menace ruine. L'agriculture décadente, vouée à la spéculation, à la production de vie végétale et animale plus qu'à la production de vie humaine, a disloqué, saecagé, détruit la famille. L'économie rurale familiale est à refaire, à remodeler. Seule une organisation sur place, peut entreprendre la tâche de réformer le milieu, les conditions de vie, l'agriculture, les institutions avant et pendant la conquête du territoire. Il y a plus à faire, ici, qu'à amener, à recevoir des familles, à les placer dans les cadres pré-établis de nos vieilles paroisses, où elles ont encore, en général, une suffisante protection; il s'agit de préparer des territoires neufs, pour une conquête méthodique, ou, ce qui est beaucoup plus difficile, de refaçonner des territoires déjà occupés et aménagés au hasard d'une agriculture de désordre.

Ce travail ne peut se faire que sur place. Il suppose une étude attentive et méthodique, l'élaboration de plans de conquête, et d'aménagement du territoire, une stratégie et un rythme de peuplement, etc. Et, ici, la théorie ne suffit pas, quelque imprégnée de mystique, qu'elle puisse être. Il faut des expériences.

La Société des Compagnons s'est attaquée à la tâche de refaçonner un territoire; déjà, des lois se dégagent, des plans, applicables avec adaptation ailleurs, se dessinent, des méthodes se découvrent, les réactions du milieu se mesurent, les points clefs se découvrent, les exigences essentielles apparaissent. L'expérience a déjà inspiré la fondation d'une Société Régionale, et lui a donné ses caractères spéciaux; déjà à l'oeuvre depuis quelques mois, elle a de nombreuses transactions à son actif, marqués des mêmes soucis. Elle peut susciter d'autres initiatives.

L'application d'un plan ici suppose là - bas quelques conditions indispensables: Un organisme qui col - labore, et peut assurer la levée et le choix des recrues, leur préparation morale, apostolique, matérielle, organiser leurs départs, les diriger, etc.

La collaboration d'organismes semblables, puisant aux mêmes sources de formation et d'information, multipliés et coordonnés, pourrait produire avec le temps, et des expériences suivies, analysées, confrontées et mises en commun, le fruit mûr que la Société Canadienne d'Etablissement Rural a voulu, en 1946: L'établissement et la mise en oeuvre d'une stratégie de peuplement rural organisé à l'échelle nationale.

L'étude détaillée des plans de Saint-Isidore au chapitre suivant, illustre mieux que toutes les théories l'objectif visé ici.

Alain Bouchard
Gérard Bouchard, prêtre.

5. PROPRIETES MOBILIERES :

On peut voir au bilan le détail des propriétés mobilières et leur valeur au 31 décembre 1953. Les machines agricoles et les véhicules moteurs qui les représentent valent environ \$ 15,500.00.

L'outillage de ferme est suffisant ; l'outillage de défrichement est nul ; il s'impose pourtant ; mais, son achat est conditionné par l'arrivée des recrues et du capital.

On peut ranger sous cette catégorie, pour les besoins, ici, les \$25,000.00 que représentent, à ce moment, l'inventaire des bestiaux et des grains. A ce compte, les propriétés mobilières s'évaluent à quelque \$ 40,000.00.

6. STRATEGIE :

On peut voir sur la carte topographique (10), la stratégie suivie depuis le début, en partant de la ferme Thompson. Les carreaux occupés portent des initiales.

Actuellement, la Société consolide le Rang ouvert, et s'achemine vers le village, à un mille au Sud, par la route Nord-Sud, où elle doit établir ses services publics, dont l'église et le magasin dès cette année.

En même temps, elle entre par l'Ouest, le long de la route de Peace River, à la hauteur du rang Sud, un mille plus bas que le village ; elle s'achemine vers le centre, vers le point scolaire visé, au sud du village, pour opérer la jonction avec le groupe du nord.

L'objectif est d'établir les deux premières écoles décentralisées, une de chaque côté du village, à un mille de distance, et de développer, en même temps suffisamment le village, sur la section qui demeurera la propriété de la Société.

7. RYTHME :

Le rythme de conquête et d'aménagement est au ralenti ; deux familles seulement sont arrivées au printemps, alors que le projet en réclamait une dizaine ; de ce fait, le capital liquide est trop limité, à cause de la capitalisation disproportionnée par rapport au nombre de membres ; en somme, 9 membres supportent actuellement les fonds de terre pour en établir 20. La main-d'œuvre est déficitaire, et le défrichement à peu près nul. L'activité principale se réduit à cultiver tant bien que mal les terres défrichées acquises. Les plans de ferme sont commencés.

La Société devait normalement libérer au moins deux ou trois membres cette année ; l'idéal, c'était 5. Elle ne prévoit pas en libérer un seul. Elle serait trop compromise.

La stratégie, cependant, n'est pas changée ; tout est prêt pour le rétablissement d'un rythme normal, avec les nouvelles recrues. Il faudra presser le pas, accélérer, pour reprendre la période de ralenti. Il le faut pourtant.

8. TRAVAIL :

Le travail ne manque pas, à la Société ; à part la culture, il y a la construction des maisons et des bâtiments de ferme, le défrichement, le soin des bestiaux, le coupage du bois, etc., etc.. La saison a été mauvaise, les travaux sont en retard.

Un cultivateur qui se construit engage des voisins ; ici, tous les voisins bâtissent en même temps et cultivent une ferme très étendue.

De plus, chacun constitue son propre "train"⁽¹¹⁾ la vacherie, sa porcherie, son jardin...

9. FINANCE :

La Société possède un bon actif, mais trop peu de liquidité. En cela, elle ressemble à tous les cas d'établissement de l'Alberta. Les ventes de terre sont à court terme, et les propriétés sont assez coûteuses.

De plus, il faut un outillage assez considérable pour cultiver.

En somme, on joue plus gros jeu.

Le problème de la Société s'est compliqué du fait qu'elle a capitalisé en vue de ses membres présents et de quelques membres à venir. Elle a des propriétés foncières pour 20 membres. La Société ne peut songer à immobiliser d'autre capital, à moins qu'il ne vienne des futurs membres. Sa liquidité est pratiquement toute comprise dans l'inventaire du bétail et des grains.

On demandait, au printemps, \$ 5,000.00 de capital en moyenne, au moins, par future recrue.

En pratique, on peut établir que le capital nécessaire à l'achat du fond de terre doit venir de l'extérieur. C'est le minimum.

Consulter le bilan.

II - LE COMPAGNON

La situation du Compagnon, jusqu'à présent, est bonne, en dépit des difficultés inhérentes à toute transplantation. Si l'argent liquide est habituellement rare, le travail ardu, les perspectives sombres parfois, par contre, le Compagnon est le mieux armé pour lutter et surmonter les

(10) Voir : Recto de la page 20.

(11) Cette expression est la seule utilisée dans l'Ouest, alors que dans l'Est, on fait le "ménage", ici on fait le "train".

contre - temps . L'établissement en société lui donne , en retour des sacrifices qu'il lui consent , une protection et des garanties qu'il chercherait vainement dans un autre mode .

La Société porte les gros risques ; s'il fait le nécessaire pour la maintenir en bon état , s'il la supporte , au prix même de sacrifices considérables , elle le supporte . De sorte que la situation du Compagnon sera d'autant améliorée que sa Société sera plus forte pour lui frayer le chemin et élever autour de lui un mur protecteur .

Quand on considère les avantages dont jouit le Compagnon , dans un système organisé d'établissement , on doit reconnaître qu'il est un privilégié , parmi les gens de sa catégorie .

1. MEMBRE :

Il est membre d'une Société qu'il dirige , avec ses compagnons ; il profite de l'apport de tous ; l'entr'aide organisée le soutient , le réconforte , le protège .

La Société risque les expériences pour lui .

Il fait son apprentissage et son adaptation sous sa bienfaisante tutelle . Pour qui connaît les risques de la transition Est - Ouest , cette tutelle veut dire beaucoup .

2. RESIDENT :

Le Compagnon réside " chez lui " dès le début ; il bâtit sa maison rapidement , avec l'aide des autres , selon le plan qu'il a conçu , conformément à ses besoins ; la nécessité de l'approbation du plan est une garantie de plus .

3. PROPRIETAIRE :

Le Compagnon est propriétaire légalement en arrivant ; seulement , pour éviter des capitalisations écrasantes , les risques de l'inexpérience et les pertes de temps , l'exploitation est collective , jusqu'au moment où le Compagnon sera REPUTE VIABLE par lui-même .

4. TRAVAIL :

En attendant , il travaille à salaire raisonnable , aucune perte de temps , et du travail à l'année sur place , près de sa famille où il revient chaque soir .

Cet avantage est inappréciable . Le dilemme crucial du colon commençant , dont la ferme ne saurait fournir le travail et les revenus pour la famille , c'est de vivre séparé des siens , pour gagner , ou près des siens , pour végéter .

Le Compagnon reçoit \$ 50.00 par semaine , en arrivant , et chaque soir , il est chez lui , pourvoyant , en dehors de ses heures régulières , à une foule de nécessités , préparant même son cheptel par surcroît .

5. CAPITAL :

Le Compagnon place son capital à la Société , qui le fait fructifier beaucoup mieux qu'il ne saurait le faire lui-même . Il est protégé contre les mauvais marchés , les mauvais placements , les mauvais risques .

Son capital , transformé en parts sociales et privilégiées , est légalement protégé . Une bonne administration , éclairée par la comptabilité et des plans économiques réalistes , lui assure le rendement .

6. COUT DE LA VIE :

La famille s'alimente sur la ferme commune , au prix coûtant , pour toutes les denrées qu'elle peut produire : viande , oeufs , lait , légumes ...

Elle pourvoit aux autres nécessités à plus bas prix , du fait des achats collectifs .

De plus , la famille peut vite avoir son potager , son poulailler , etc ..

De sorte que le coût de la vie est relativement bas .

7. ENTOURAGE :

Le voisinage des familles est un réconfort moral irremplaçable . L'isolement de la campagne , en certains cas , est insupportable dans l'Ouest ; les distances sont si grandes !

A Saint - Isidore , il y a quatre résidences au mille ; le voisin est un parent , un ami , un cultivateur de la même région au moins ; la période de travail collective , pour pénible qu'elle soit , à certains égards , est une merveilleuse école de collaboration fraternelle et d'amitié profonde .

8 . IDEAL :

Le Compagnon bâtit quelque chose avec ses voisins ; son sort est lié à celui de ses voisins ; l'idéal commun , qui brille à leurs yeux , les soulève , les soutient , en les cimentant davantage .

Le Compagnon , naturellement , paie ces avantages de nombreux sacrifices , qui ne sont , néanmoins , que l'aliment de ses ambitions .

Toute vie collective comporte des inconvénients ; ils sont assez nombreux , chez les Compagnons .

9 . DEPLACEMENTS :

Le travail collectif entraîne des déplacements qui sont une perte de temps, l'en-droit du travail est parfois éloigné de la maison.

10 . COLLECTIVISME :

Certains dangers inhérents aux entreprises collectives apparaissent ici. Entre autres, une certaine irresponsabilité, un certain désintéressement même. On remarque, cependant, que tous soupirent après le jour où ils deviendront propriétaires .

11 . TRAVAIL DES ENFANTS :

L'enfant, assez fidèle au travail à côté de son père, devient facilement "joueur" mêlé à d'autres ; il est difficile de faire fructifier cette main-d'œuvre, dans une telle entreprise ; elle est difficile à diriger, à accorder et à rémunérer . Pourtant, il faut faire travailler cette jeunesse . Autrement, son éducation chrétienne et rurale pourrait être compromise .

12 . LIVRE OUVERT :

Les familles sont une grande famille, à Saint-Isidore, l'administration familiale est publique, pour ainsi-dire, chacun voit dans le jeu du voisin. C'est une belle école de confiance mutuelle, mais aussi un dur renoncement parfois .

13 . COMMUNAUTE RURALE :

Le Compagnon est assuré d'avance qu'il ne sera pas seul, il entre dans un organisme, qui peut compter sur l'appui d'une région pour naître et grandir.

Il est sûr d'avoir des voisins, un entourage, une communauté composée de cultivateurs de même langue, de même religion, de même mentalité. Il y aura communauté d'âme, d'intérêts ; aussi, protection morale, surtout pour les jeunes.

De plus, les organismes professionnels et coopératifs assurent un cadre agricole solide, la meilleure protection que l'on puisse rencontrer contre les ennemis de la classe rurale .

14 . L'ECOLE :

On ne saurait trouver meilleur système pour faire corps autour de l'école. De fait, toute la stratégie de la Société est centrée sur l'école dès le début . Ce n'est pas dans nos églises que l'avenir des nôtres est menacé ; nous avons, du reste, toute liberté de les aménager à notre guise . Peu de luttes sérieuses en ce domaine ; mais, c'est à l'école .

Le fait d'être groupés a déjà valu aux Compagnons des succès scolaires inattendus . Ils suivent leur tactique avec une rigoureuse précision .

Mais, aucune stratégie ne serait possible, pour des années, en ce coin de pays, sans organisation .

15 . COMMUNAUTE CHRETIENNE :

Les Compagnons sont des frères dans la foi chrétienne, qui a éclairé leur enfance, dans le jour des institutions d'une même contrée .

Ils transplantent leur foi, leurs traditions catholiques et par-dessus tout, la charité dont elles sont la porte . C'est cette charité qui alimente leur vie sociale et lui donne sa valeur suréminente .